

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 20 FÉVRIER 1841.

Amendement de M. PEETERS, au chap. II du budget des travaux publics.

DEUXIÈME SECTION.

Canaux, rivières et polders.

Je propose de remplacer les art. 3 à 11 inclusivement, par le libellé suivant :

ART. 3.

<i>A.</i> Entretien ordinaire des canaux	fr.	350,400
<i>B.</i> Personnel		130,000
<i>C.</i> Étude des projets		25,000
<i>D.</i> Constructions, améliorations et réparations extraordinaires des canaux, rivières et autres voies navigables		732,000
Ensemble	fr.	<u>1,237,400</u>